



CONSEIL COMMUNAL DE GOUMOËNS

Procès-verbal No 9 - séance du 27 juin 2023

Présidence : M. Philippe Duperrex

Le Conseil communal s'est réuni sur demande de la Municipalité avec l'ordre du jour :

1. Appel
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la séance du 14 mars 2023
4. Communications du Bureau
5. Communications de la Municipalité
6. Communications des délégués aux Associations intercommunales (AIAE – ASET – ASIRE- EFAJE et SIEGO)
7. **Préavis municipal n° 04/2023** relatif aux comptes 2022 présenté par la Municipalité
 - b) Rapport de la commission de gestion
8. Elections statutaires
9. Propositions individuelles
10. Divers.

M. Philippe Duperrex, Président, ouvre la séance à 20h15, en souhaitant la bienvenue à chacun. Il souhaite également la bienvenue à Mme Sylvie Grognoz, secrétaire municipale et à Mme May-Rose Recouso, boursière.

La séance a été précédée par une visite du collège communale.

Le délai minimum de convocation a été respecté.

Le Président passe la parole à la secrétaire pour le point 1) de l'ordre du jour :

1. Appel

Madame Anne-Marie Romanens et Messieurs Bezençon Bernard, Bezençon Lionel. Bollini Jean-Charles, Dutruy Nicolas, Philippe Fontaine, Glauser Michel, Mermoud Paul et Schuler Michel se sont excusés. Monsieur Coquelin Cédric est absent. Le quorum est atteint.

2. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour ne suscite aucune remarque, il est accepté à l'unanimité.

3. Approbation du procès-verbal de la séance du 14 mars 2023

Chaque membre a reçu le procès-verbal de la séance du 14 mars 2023 par courrier électronique. La discussion est ouverte. Le procès-verbal est accepté avec 2 abstentions. Les remerciements sont adressés à la secrétaire.

4. Communications du Bureau

Le bureau du Conseil s'est réuni le 03.04.2023 pour nommer une commission consultative concernant les nouveaux statuts de l'ARASPE. Cette commission a fait un rapport pour la Municipalité.

La démission du Municipal Patrick Pochon a engendré des élections. Le greffe municipal s'est chargé de l'administratif.

Le rapport de la commission des conseils sur l'examen des comptes du SIEGO de l'année 2022 a été remis au Président.

Le Président a participé à la séance de la Municipalité pour préparer l'ordre du jour de ce soir.

En date du 18.06.2023 a eu lieu les votations et l'élection de Monsieur Marc Dumartheray, élu au premier tour. Il sera assermenté par le Président le 17.07.2023 en séance de Municipalité.

Il n'y a pas de remarque, ni de question. Le Président propose de passer au point suivant :

5. Communications de la Municipalité

M. Philippe Jamain :

- Statuts ARASPE (association régionale d'action sociale Prilly Echallens) : une réflexion a été faite pour le changement des statuts, une proposition devra être présentée.
- Lors de l'assemblée générale de l'EFAJE, la question suivante s'est posée : « est-ce que l'on doit transformer l'EFAJE en association intercommunale ? A ce jour le conseil de l'EFAJE est autonome pour changer ses statuts. Mme Rodriguez Lamelas intervient et précise que les statuts devront être modifiés sur demande du Registre du Commerce.
- L'assemblée générale extraordinaire des Communes membres de l'Association de Communes Vaudoises a eu lieu le 22.06.2023.

Les Communes membres ont ratifié à une large majorité l'accord sur la nouvelle péréquation intercommunale. Le projet de loi sera ensuite soumis au Grand Conseil au mois de septembre, pour une entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2025. De plus à l'ordre du jour, la convention Cybersécurité Canton-Communes a été ratifiée à une large majorité.

M. Laurent Vulliamy :

- Cimetière de Goumoëns et Eclagnens : les travaux sont terminés, le mur a été refait.
- Centre de tri : la réfection du treillis et du portail est terminée. Des arrêts derrière les bennes seront installés.
- AIAE, projet station pompage en direction du Stand de Tir avec un nouveau local et un réservoir différent.
- ASET : félicitations à Monsieur Alexandre Maillard, nouveau Président de l'association.
- Remplacement de la conduite d'eau sous pression au chemin des Craux et chemin Pré de Cure (Préavis n° 01/2023) : un rendez-vous de chantier a eu lieu et les travaux au chemin Pré de Cure se feront entre le 15 août et le 30 septembre 2023. Une information aux bordiers sera faite. Les travaux au chemin des Craux sont en attente d'informations de l'entreprise Walo.
- Terrassement du terrain et remise en état du terrain situé derrière celui du basket : après analyse, la terre est un peu limoneuse mais bonne. Des informations suivront d'ici l'automne 2023.
- Etat des routes : la Municipalité est consciente de l'état des routes et de ses nombreux trous. Un inventaire des travaux est prévu et des travaux seront planifiés sur 2024 et 2025.

M. Benjamin Jaquier :

Suite aux nouvelles fonctions de Monsieur Benjamin Jaquier dans son activité professionnelle, le dicastère des Forêts sera remis entre les mains de Monsieur Michel Vuerchoz.

- Triage forestier : une réunion a eu lieu concernant un regroupement de triage. Un poste de garde forestier à 100% pourrait être créé suite au départ du garde forestier voisin. Une décision officielle devrait confirmer cette possibilité d'ici au 31.12.2023.
- La Municipalité a opté pour une gestion différenciée des espaces verts. Le but est de varier et d'adapter la gestion et l'entretien en fonction du type de surfaces, des usages et des intérêts écologiques et paysagers. Il y aura donc moins de tonte dans le village.
- La livraison et la pose de buts de foot sera possible dans le courant du mois d'août 2023.

Monsieur Vincent Moullet interroge la Municipalité concernant la piste cyclable entre Gourmoens-la-Ville et Echallens. Où en sont les travaux à venir ?

Monsieur Philippe Jamain répond que les tractations se passent entre l'entreprise Grisoni et la DGMR. Travaux possibles en 2024.

6. Communications des délégués aux associations intercommunales

EFAJE : Mme M. Rodriguez Lamelas informe que l'assemblée générale a eu lieu le 10.05.2023, les comptes ont été approuvés. Une prochaine séance est prévue en septembre 2023.

ASIRE : Mme S. Masala informe les points suivants :

- Nouveau Président de l'ASIRE Monsieur Carlos Bujard. Il a présenté un film sur le numérique.
- Des travaux à la salle de gym de Court-Champ sont prévus en automne 2023.
- La caravane dentaire doit être changée et plusieurs variantes ont été proposées. La variante choisie est celle d'une clinique mobile avec un suivi et des contrôles réguliers.
- Des tableaux numériques ont été installés dans les collèges.

SIEGO : rapport des comptes 2022 lu par M. R. Turin. Il est signé par Messieurs R. Turin et Ph. Fontaine.

AIAE : M. R. Favre donne quelques informations sur le traitement de l'eau et M. L. Vulliamy complète les explications. L'eau de Lausanne est traitée au chlore et l'eau de l'AIAE aux UV. Des discussions sont en cours concernant la création d'une société anonyme pour l'utilisation des sources de Lausanne. Cette possibilité est sous réserve d'acceptation du Conseil Communal de Lausanne.

ASET : RAS

7. a) Préavis municipal n° 04/2023 relatif aux comptes 2022 présenté par la Municipalité
b) Rapport de la commission de gestion

Chacun a reçu par courriel le rapport de la Municipalité sur les comptes et la gestion pour l'année 2022, les comptes 2022 (annexe 1), ainsi que l'analyse des comptes 2022 (annexe 2).

Le Président propose de passer la parole à M. Daniel Freiermuth pour la lecture du rapport de la Commission de gestion. Notons que le résultat de l'exercice 2022 boucle avec un bénéfice de Fr. 42'117.03 alors que le budget prévoyait un excédent de charges de Fr. 75'070.00, après des amortissements extraordinaires à hauteur de Fr. 71'296.85, ainsi qu'une provision de Fr. 90'000.00 pour la contribution au fonds de péréquation.

La Commission de gestion relève quelques commentaires sur le résultat de l'exercice 2022.

- Le départ de la boursière, Mme Ray-Rose Recouso. Il la remercie pour le travail accompli et ses connaissances approfondies des opérations comptables. Nous lui souhaitons une bonne continuation pour l'avenir.

- La Municipalité devra modifier le plan comptable dès 2025 pour le rendre compatible avec la norme MCH2 (modèle comptable harmonisé de deuxième génération).
- A terme le Triage des Grand Bois va intégrer six nouvelles communes du Triage forestier de La Mollombaz (Bettens, Bournens, Boussens, Daillens, Lussery-Villars et Penthalaz). Le triage actuel dispose d'une réserve financière de CHF 145'383.74. Celle-ci ne figure pas, selon sa quote-part, dans les comptes de la commune. L'avenir de cette réserve reste à définir.
- Lors de la rencontre avec la Municipalité, la question du choix des mandataires a été posée. La Municipalité donne priorité à des entreprises connues de la région avec lesquelles elle a déjà travaillé. Aucun contrat cadre n'a été signé. Les travaux font l'objet de demandes d'offres et des tableaux comparatifs sont faits.
- La Cogest rend attentif les conseillers que le fond de réserve concernant l'épuration diminue progressivement.

La Commission de gestion remercie le Syndic sur la qualité des informations remises aux membres du Conseil communal.

Le Président remercie M. Freiermuth et ouvre la discussion.

Monsieur Claude Risch demande la parole et questionne la Municipalité sur l'utilisation du bénéfice. Sachant que chaque année la commune réalise un bénéfice, pourquoi ne pas l'investir plutôt que d'amortir. Une augmentation du taux d'activité de la boursière pourrait éventuellement être envisagée.

La Municipalité prend acte.

Le Président propose de passer au vote le préavis municipal no 04/2023 relatif aux comptes 2022, qui est accepté à l'unanimité.

Le Président remercie la Boursière pour son travail, la Municipalité pour la qualité de son rapport et la Commission de gestion pour son analyse.

8. Elections statutaires

Le Président se représente volontiers pour une année supplémentaire. Il n'y a pas d'autre candidat. Le vice-président, Monsieur Alexandre Perusset se représente également pour une année supplémentaire. Concernant les scrutateurs et scrutateurs-suppléants, il n'a reçu aucune démission. Les membres de la commission de gestion ainsi que celle des finances ne changent pas. Le nombre de candidats étant égal à celui des sièges à pourvoir, l'élection peut s'opérer tacitement selon l'art. 12 du Règlement du Conseil communal de Goumoëns. Chacun est donc réélu dans sa fonction, avec les applaudissements des conseillers en signe d'approbation.

9. Propositions individuelles

Ce point tombe faute de matière.

10. Divers

M. Rémy Favre prend la parole et rend attentif la Municipalité que la rue de la Bergerie est devenue une cour d'école, les enfants y jouent et se croient en sécurité.

M. Vincent Moullet demande à la Municipalité de faire respecter les directives sur le stationnement autour du collège. La Direction des Ecoles devrait intervenir auprès des parents et élèves.

M. Benjamin Jaquier répond à ce sujet. Le marquage du dépose minute sera effectué dans le courant du mois de juillet et la Police de proximité sera présente devant l'école pour sensibiliser les parents et enfants. L'ASIRE sera également informé pour qu'un courrier soit fait dans ce sens.

M. Alexandre Perusset prend la parole et souligne les aménagements positifs sur la circulation dans le village. Il demande la possibilité d'aménager un cédé le passage au bout du chemin des Charbonnières direction Eclagnens ainsi qu'un passage piéton à la rue du Château-Dessus, juste en dessus de la maison de Commune.

M. Laurent Vulliamy répond qu'un trajet Pedibus au chemin de la Forge a été privilégié pour éviter la route principale. Des possibilités seront à étudier quand le chantier sera terminé. Le changement de signalisation au chemin des Charbonnières sera pris en compte lors de futures réflexions, une étude est en cours. Les arrêts de bus feront également partie de la réflexion.

M. Cyril Bezençon demande si l'arrêt de bus devant la maison de M. Rogivue sera supprimé ? La Municipalité répond que la DGMR étudie le sujet.

M. Philippe Duperrex prend la parole et signale que des déchets dans les champs provenant des renards sont nombreux. Il propose de rappeler que les sacs poubelles devraient être déposés au bord des routes le mercredi matin et non pas avant.

M. Laurent Vulliamy ajoute que les gens ont le droit de déposer leur sac poubelle dans les molok d'Eclagnens mardi soir si besoin. L'information sera rappelée dans un tout ménage.

M. Alexandre Perusset reprend la parole et demande qui définit le droit d'installer un container ? Laurent Vulliamy répond qu'il n'y a pas de règle. Par contre, une personne doit être mandatée pour le déposer au bord de la route lors du ramassage des ordures.

M. Philippe Duperrex rappelle la date de la prochaine séance du Conseil soit le 12 octobre 2023. Il précise également la date du 22 octobre pour les élections fédérales et contactera certainement certains membres pour aider aux dépouillements suite à des vacances planifiées.

La parole n'étant plus demandée pour d'autres divers, le Président clôt la séance à 21h45.

Le Président :

La Secrétaire :